

L'état des lieux du bassin versant

L'état des lieux est la première phase dans l'élaboration du SAGE, sa bonne réalisation est primordiale pour la suite des travaux de la Commission Locale de l'Eau. Aussi, afin de permettre une large concertation et de créer une dynamique participative autour de la démarche SAGE, la CLE fait appel aux compétences d'un bureau d'études spécialisé pour travailler en parallèle sur la mobilisation des dynamiques locales.

L'état des lieux des milieux et des usages, les enjeux

Recenser toutes les données existantes concernant chacun des milieux et des usages :

- o Milieu physique
- o Ressource en eaux de surface et eaux souterraines
- o Qualité des eaux de surface et eaux souterraines
- o Usages des eaux de surface et souterraines
- o Foyers de pollution et assainissement
- o Fonctionnement des milieux aquatiques et des espaces associés
- o Principaux indicateurs socio-économiques

La mobilisation des dynamiques locales, les enjeux

- o Une meilleure compréhension mutuelle
- o Une analyse des problématiques et des pratiques liées à l'eau
- o Une identification des conflits, des blocages et leviers d'actions
- o Une mise à plat des propositions d'actions
- o Des conseils pour la communication du SAGE

s'inscrire dans un processus de concertation : informer, consulter, débattre, communiquer, participer (Cf. prérogatives de la Directive Cadre sur l'Eau - DCE)

Le calendrier de travail



Les prestataires

Suite à une procédure d'appel d'offres lancée après la validation du cahier des charges par la CLE en décembre 2004, les bureaux d'études **IDEA Recherche** et **SOGREAH Consultants** ont été retenus pour travailler conjointement sur la réalisation d'un "Etat des lieux des milieux et des usages, et la détermination des manques de connaissance" à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont.

IDEA Recherche est un cabinet d'études en sciences humaines et sociologie.

SOGREAH est un groupe de consultants spécialisé dans l'aménagement et l'environnement.

Pour les contacter

M. Jérôme DUCHEMIN
j.duchemin@idea-recherche.com
M. Philippe MARTIN
p.martin@idea-recherche.com
IDEA Recherche
3 rue de la Carrière
35000 RENNES
Tél : 02 23 46 13 40
Fax : 02 23 46 13 49
Site : <http://www.idea-recherche.com>



M. Jean-Michel MURTI
jean-michel.murtin@sogreah.fr
M^{lle} Delphine BOBIERE
delphine.bobiere@sogreah.fr
SOGREAH Consultants
8 avenue des Thébaudières BP 232
44815 ST HERBLAIN CEDEX
Tél : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99
Site : <http://www.sogreah.fr>

Le SAGE au fil des mots

M. Guy CHAUDEMANCHE

Agriculteur

Maire de Moitron-sur-Sarthe

Vice-président de la Chambre d'agriculture de la Sarthe

Membre de la Commission Locale de l'Eau



"Le SAGE m'intéresse autant du fait de ma profession et mes engagements agricoles que par ma responsabilité d' élu. La commune de Moitron présente près de 4 km de rives en bordure de la rivière Sarthe.

Pour moi, le SAGE est avant tout un lieu d'échanges et de dialogue. Il doit permettre à chacun de mieux se connaître pour se comprendre. Il est important de tenir compte de la réalité et des impératifs socio-économiques de chacun, des pratiques en cours et du travail environnemental engagés par les acteurs. La profession agricole vit ainsi de nombreuses évolutions, que l'on se doit de faire partager, notamment auprès du grand public.

Les gens ne connaissent plus notre métier, à nous d'exposer nos pratiques, d'expliquer que le monde agricole se préoccupe activement de la qualité de l'eau et de son environnement en général. Pour exemple, les bandes enherbées devraient réduire les pollutions d'origine agricole.

Sur la partie sarthoise du bassin versant, la présence importante de prairies contribue aussi au maintien de la qualité des eaux, le problème résiderait davantage dans les étiages, assez sévères en été.

Nous devons rester vigilants, l'élevage bovin diminue du fait de nombreuses contraintes (travail, revenus, suivi administratif) au profit des surfaces cultivées. La dernière réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) pourrait enrayer cette tendance si l'éleveur y trouve son compte et la reconnaissance d'être un acteur majeur de l'aménagement du territoire."

Le SAGE et les zones humides

"...les SAGE doivent établir l'inventaire et la cartographie des zones humides comprises dans leur périmètre en tenant compte de leur valeur biologique et de leur intérêt pour la ressource en eau ; ils en analysent le lien fonctionnel avec le réseau hydrographique ; ils définissent les conditions de leur gestion..." (SDAGE Loire Bretagne, 1996)

Dans le cadre de son stage de fin d'études, M^{lle} Maïna PRIGENT, travaille depuis mai jusqu'à septembre 2005 pour une meilleure connaissance des zones humides sur le territoire du SAGE. Son travail consiste notamment à recueillir l'ensemble des informations existantes auprès des acteurs locaux (milieux associatifs, etc...) et à réaliser un guide méthodologique et des documents pédagogiques à l'attention des communes et du grand public. Il s'agit avant tout d'un travail préliminaire à un travail fondamental de grande ampleur qui permettra d'identifier plus précisément les zones humides à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont.



Leur rôle essentiel pour la gestion et la préservation des milieux aquatiques en font un des enjeux majeurs des années à venir.

✓ Fonction épuratrice

Fonction irremplaçable, méconnue et sous-estimée, les zones humides sont très efficaces pour l'élimination des nitrates contenus dans les eaux.

✓ Régulation des crues

Lors des crues, l'épanchement des eaux sur les zones humides alluviales ralentit la montée des eaux et assure l'écrêtement des pointes de crue.

✓ Soutien d'étiage

La restitution des eaux stockées en période de crue se fait progressivement. Les zones humides contribuent ainsi à retarder l'apparition des débits d'étiages estivaux et à en réduire l'intensité.

✓ Un patrimoine biologique d'intérêt majeur

La préservation des zones humides est :

- o indispensable pour le frai du brochet
- o essentielle pour l'hivernage, la migration et la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux
- o primordial pour le maintien d'une diversité floristique et faunistique

✓ Fonctions économiques et sociales

Production exceptionnelle de matière vivante : étang de pisciculture
Production de fourrage de qualité pour l'alimentation du bétail
Vecteur du développement touristique : les zones humides sont très recherchées pour la richesse de la faune et pour l'attrait du paysage

La CLE maintenant sur Internet

Depuis le 22 mars 2005, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sarthe Amont dispose d'un site Internet à l'adresse <http://www.sage-sartheamont.org>

Ce site a été conçu pour être "vivant", permettant ainsi de suivre en temps réel l'avancée des travaux de la CLE.



L'architecture du site repose sur 6 grandes rubriques :

- o l'Institution
- o le SAGE
- o Téléchargements
- o Point presse
- o Glossaire
- o Liens

Les internautes peuvent obtenir des informations générales sur la CLE (composition, rôle, fonctionnement), la structure porteuse du SAGE (L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont), suivre l'avancée des études en cours ou encore obtenir des informations sur l'actualité de l'eau à l'échelle du bassin de la Sarthe Amont.

Le site permet le téléchargement de nombreux documents, notamment la **Lettre du SAGE**, les compte-rendus de réunions, et prochainement les rapports d'études.

www.sage-sartheamont.org est donc à la fois une vitrine "active" dans la communication du SAGE, mais également une interface d'échange et de travail entre les acteurs locaux.

Bonne visite !

La station d'épuration d'Alençon aux normes européennes

Au traitement classique des matières organiques, la nouvelle station d'épuration de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) ajoute celui de l'azote et du phosphore, à l'origine du développement préjudiciable de végétaux dans les cours d'eau (phénomène d'eutrophisation).



La nouvelle station d'épuration d'Alençon

La station comprend :

- o la filière eau : avec une station de prétraitement, un bassin extérieur de traitement biologique des graisses, deux bassins pour traiter la pollution organique, l'azote et le phosphore, un clarificateur pour séparer l'eau traitée des matières indésirables.
- o la filière boues : un site de traitement (avec deux centrifugeuses et l'apport de chaux) et un bâtiment de stockage. Ces boues produites contiennent des éléments fertilisants pour les sols et seront donc recyclées en agriculture. Il faut environ 1900 hectares, répartis sur une vingtaine d'exploitations agricoles, pour épandre les 7000 tonnes de boues produites chaque année avec un contrôle strict (analyses, plan d'épandage, etc...).

L'étude de systèmes de traitements alternatifs est partie intégrante du projet, avec la mise en place de protocoles expérimentaux permettant un traitement écologique, les "jardins filtrants" :

- o litiers de tourbe pour le traitement de l'air,
- o plantation de roseaux pour le traitement des boues,
- o bassins de lagunage pour le traitement des eaux.



"La station de Saint-Paterne, d'une capacité de 75000 équivalents-habitants aura des normes de rejet imposées par la police de l'eau qui iront au-delà de ce que demande la plus récente législation européenne, et même de meilleure qualité que l'eau de la rivière Sarthe", témoigne M. Patrick COUSIN, responsable technique de la station d'épuration.

Les rejets de la CUA constituaient jusqu'à ce jour un point noir de pollution à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont. La nouvelle station d'épuration d'Alençon, qui aura coûté 15 millions d'€, a été inaugurée le 20 mai

2005 en présence de M. Bernard BREUX. Elle s'inscrit totalement dans le cadre des objectifs du SAGE, l'amélioration de la qualité des eaux.

